

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.01184**

**THÉMATIQUE “PROJET AMI” – ACHAT D'UN KIT DE  
COMMUNICATION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS  
AUPRES DE VERSION ORIGINALE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'importance de communiquer sur le projet d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre des jeux olympiques,

CONSIDERANT le besoin de faire imprimer le matériel de communication à destination des associations par un prestataire extérieur,

CONSIDERANT la demande de devis réalisée auprès de trois entreprises spécialisées,

CONSIDERANT que seule l'entreprise Version Originale a répondu et que son offre correspond aux attentes de Saint-Etienne métropole,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu pour l'achat de prestation de communication auprès de la société Version Originale sise 5 rue Eugène Beaune, 42000 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Laurent GUILLONEAU et dont le numéro Siret est 480 664 549 00023.

**ARTICLE 2**

Le montant du marché est de 6 649,80 € HT soit 7 979,76 € TTC.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2022, chapitre 011, article 6238, destination PROMO.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/12/2022

Le Président,



Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20221115-C202201184I0

Date de mise en ligne : 05 décembre 2022